

# Cadre de travail territorial pour les personnes handicapées



L'éducation



L'emploi



Le revenu



L'habitation



Les mesures de soutien pour les personnes handicapées



## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	1
Introduction .....	5
Contexte .....	6
Justification du cadre de travail sur les personnes handicapées.....	6
Projets nationaux pour les personnes handicapées.....	7
Exemples de projets territoriaux pour les personnes handicapées.....	8
Processus d'élaboration du cadre de travail .....	11
Vision, valeurs et principes .....	12
Les pôles .....	14
Éducation.....	16
Emploi .....	18
Revenu .....	20
Mesures de soutien pour les personnes handicapées .....	21
Habitation .....	24
Prochaines étapes .....	26
Conclusion .....	27
Annexe I : Paramètres du Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées.....	28
Annexe II : Bibliographie.....	30
Annexe III : Liste complète des besoins des personnes handicapées.....	32
Annexe IV : Inventaire des programmes, services et initiatives pour les personnes handicapées aux TNO.....	36



## SOMMAIRE

### Contexte

En mai 2000, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a chargé le *Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées* (le Partenariat) de développer un cadre de travail interdisciplinaire et multidimensionnel qui puisse orienter l'élaboration de programmes et services efficaces, et promouvoir l'inclusion complète des personnes handicapées des TNO.

### Processus d'élaboration du cadre de travail

Le Partenariat est composé de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, d'organismes non gouvernementaux et d'organismes autochtones, comprenant : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, le ministère des Affaires municipales et communautaires, la Société d'habitation des TNO, le Conseil pour les personnes handicapées des TNO, la Yellowknife Association for Community Living (YK-ACL), et le YWCA de Yellowknife. D'autres participants qui ont assisté à la discussion, mais qui n'y ont pas participé comprennent : la Nation dénée et l'Inuvialuit Regional Corporation.

Le partenariat a tenu des rencontres et ateliers régulièrement, entre l'automne 2001 et le printemps 2002, pour préparer le cadre de travail. Le Partenariat a commencé avec plus de 100 besoins/problèmes, au cours des huit mois de collaboration, et a développé ces problèmes en cinq domaines de priorité ou pôles essentiels. Le cadre de travail a été préparé à partir de rapports de recherche nationaux et territoriaux sur les personnes handicapées qui ont été préparés par d'autres provinces, incluant l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

### Vision, valeurs et principes

Le cadre de travail a été orienté par :

- la vision de *citoyen à part entière*;
- les valeurs d'*égalité, d'inclusion, d'accessibilité et de participation*; et
- les principes suivants : tous les programmes et services pour les personnes handicapées des TNO doivent être *culturellement appropriés et établis sur la capacité de la communauté*; et chaque personne a le droit à *l'autodétermination, à l'autonomie, à la dignité, au respect, à la participation et à l'indépendance*.

Les résultats d'atteindre la vision, les valeurs et les principes est d'en arriver à une qualité de vie améliorée pour les personnes handicapées des TNO.

### Domaines de priorité (pôles essentiels)

Les cinq domaines de priorité identifiés dans le cadre de travail comprennent :

- l'éducation;
- l'emploi;
- le revenu;
- les mesures de soutien pour les personnes handicapées;
- l'habitation.

Tous ces pôles sont inter-reliés et ensemble, appuient une vision exhaustive de la prestation des programmes et services aux personnes handicapées des TNO. Par exemple, il existe des liens évidents entre l'aide à l'emploi (comme l'accès aux programmes de formation) et les mesures de soutien pour les personnes handicapées (comme un transport adéquat pour qu'elles puissent participer aux programmes de formation), l'aide à l'emploi et le soutien du revenu (pour que les personnes

handicapées gagnent davantage de leur emploi, pour pouvoir dépendre moins du soutien du revenu), et l'aide à l'habitation (comme l'aide à la vie autonome, pour que les personnes handicapées puissent demeurer dans leur propre logement le plus longtemps possible et demeurer indépendantes).

## Éducation

### But

*Assurer des possibilités d'apprentissage de toute une vie, et accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées,*

### Objectifs

- les programmes scolaires (programmes d'études et activités) au niveau primaire et secondaire seront adaptés pour mieux servir les étudiants handicapés;
- les enseignants, aide-enseignants et employés de soutien des élèves auront des possibilités de formation qui offriront des moyens de mieux enseigner aux élèves avec toute une variété de handicaps et de besoins;
- la réduction du ration élèves-enseignant se poursuit;
- l'augmentation du financement pour l'aide aux étudiants se poursuivra;
- les programmes à la petite enfance seront améliorés;
- on offrira toute une variété de possibilités d'éducation aux étudiants adultes qui ont ou qui n'ont pas terminé leur secondaire; et
- on concevra et mettra sur pied un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client, qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

## Emploi

### But

*Améliorer l'employabilité des personnes handicapées, encourager leur entrée sur le marché du travail et appuyer plus d'occasions de travail.*

### Objectifs

- le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continuera de négocier avec le gouvernement du Canada pour obtenir un financement à coûts partagés pour aider à l'emploi des personnes handicapées;
- on rendra accessibles aux personnes qui oeuvrent dans le perfectionnement professionnel la formation et le réseautage sur des questions concernant les handicaps;
- on fournira des mesures de soutien et des appareils fonctionnels de même que de la planification de carrière pour éliminer les barrières à l'emploi;
- on fera la promotion de programmes d'emploi et de formation (comme la formation basée sur le lieu de travail, le *Programme de formation professionnelle de la Fonction publique, Jeunes au travail*, et les subventions au salaire visées);
- on fournira du soutien à l'emploi des personnes handicapées dans toutes les communautés des TNO (pas seulement à Yellowknife);
- on sensibilisera les employeurs des TNO aux avantages d'inclure des personnes handicapées dans leurs effectifs;
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion des cas coordonné, intégré et axé sur le client pour répondre aux besoins individuels des personnes handicapées.

## Revenu

### But

*Concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant leurs efforts individuels dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à des besoins de base.*

### Objectifs

- on enlèvera les facteurs de dissuasion dans les programmes de soutien du revenu;
- on concevra et mettra en oeuvre un programme de soutien du revenu pour les personnes handicapées, à part des aides reliées à la santé et aux handicaps;
- on poursuivra le programme d'embauche obligatoire de clients;
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client et qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

## Mesures de soutien pour les personnes handicapées

### But

*Assurer que les mesures de soutien pour les personnes handicapées prévoient une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté et qu'elles maximisent l'indépendance personnelle et économique.*

### Objectifs

- on mettra en place un outil de dépistage approprié pour identifier les enfants avec des retards du développement, et on développera des processus de suivi pour faciliter le diagnostic et l'évaluation;

- le programme de soins de relève sera plus vaste pour inclure les personnes handicapées;
- on mettra en oeuvre des options d'aide à la vie autonome partout aux TNO;
- on fournira des services de transport accessibles et abordables au sein des communautés des TNO;
- on accroîtra l'accès des personnes handicapées aux édifices publics, aux programmes et services qui desservent tout le monde;
- on élaborera et améliorera les activités sociales, culturelles et de loisirs pour inclure les personnes handicapées;
- on accroîtra l'accès aux services thérapeutiques pour les enfants et les adultes handicapés;
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées;
- on rendra les possibilités de formation pour les aides aux personnes handicapées plus attirantes et disponibles et on en fera une plus grande promotion pour fournir une force de travail qualifiée et professionnelle;
- les personnes handicapées auront accès à des évaluations et des diagnostics appropriés à propos de la nature de leurs handicaps;
- on concevra et mettra sur pied des foyers de groupe de même que des normes et des politiques sur l'aide à la vie autonome;
- on concevra et mettra en oeuvre un programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées, basé sur les besoins de ces personnes.

## Habitation

### But

*Voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et maximisant l'indépendance.*

### Objectifs

- suffisamment de financement sera disponible pour effectuer des rénovations aux maisons existantes et du financement pour de nouvelles maisons, pour accommoder les besoins spécifiques des personnes handicapées;
- on examinera les niveaux existants d'exemption de revenu pour que l'aide fournie afin de réparer et de modifier les maisons soit maximisée;
- les fournisseurs de soins et les personnes handicapées auront accès à des références pour l'habitation et à de l'information sur les programmes d'habitation;
- on règlera certains aspects concernant les logements à accès facile dans les unités de logement public aux TNO.
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné et intégré qui répond aux besoins des personnes handicapées.

## Prochaines étapes

On élaborera un plan d'action pour souligner les priorités recommandées et les développements futurs dans chaque élément de base défini dans ce cadre de travail. De plus, le Partenariat reconnaît la nécessité d'évaluer le progrès accompli par rapport à la prestation des programmes et services aux personnes handicapées au moins une fois pendant la durée de vie de ce cadre de travail.

Ce cadre de travail représente également l'établissement d'un partenariat productif entre le gouvernement, des organismes non gouvernementaux et des organismes autochtones des TNO.

## INTRODUCTION

En mai 2001, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a chargé le Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées (le Partenariat) de développer un cadre de travail interdisciplinaire et multidimensionnel qui puisse orienter l'élaboration de programmes et services efficaces, et promouvoir l'inclusion complète des personnes handicapées des TNO.

Le Partenariat est composé de représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), d'organismes non gouvernementaux (ONG) et d'organismes autochtones. Les partenaires comprennent :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux (SSS);
- le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (ECF);
- le ministère des Affaires municipales et communautaires (AMC);
- la Société d'habitation des TNO (SHTNO);
- le Conseil pour les personnes handicapées des TNO (le Conseil);
- la Yellowknife Association for Community Living (YK-ACL);  
et
- le YWCA de Yellowknife.

D'autres participants qui ont assisté à la discussion, mais qui n'y ont pas participé, comprenaient :

- la Nation dénée;
- l'Inuvialuit Regional Corporation.

Régulièrement, on a tenu des rencontres entre l'automne 2001 et le printemps 2002, pour établir une vision commune. Ce rapport, *Cadre de travail territorial concernant les personnes handicapées des TNO*, est le résultat d'un partenariat fait dans la collaboration, et fixe une orientation stratégique pour les programmes et services fournis aux personnes handicapées.<sup>1</sup> Ce rapport constitue également le fondement même du plan d'action.

<sup>1</sup> L'ébauche d'un cadre de travail a été publiée en novembre 2002. Ce document fournissait une orientation intérimaire au Partenariat sur l'amélioration à apporter aux programmes et services pendant que l'élaboration du plan de développement. Le cadre de travail final (ce document) a été mis à jour, mais on a changé peu de contenu dans la précision de l'orientation stratégique pour la prestation des services aux personnes handicapées des TNO.

## CONTEXTE

Cette section précise le contexte de ce rapport. Trois domaines sont particulièrement soulignés :

- la justification du cadre de travail concernant les personnes handicapées des TNO;
- les projets nationaux pour les personnes handicapées;
- les projets territoriaux pour les personnes handicapées.

Par contre, avant d'examiner plus avant ces questions, on doit d'abord définir ce qu'on veut dire quand on fait référence à une personne handicapée. La définition de personne handicapée utilisée dans ce cadre de travail est la même que celle adoptée dans le document *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées (1998)* :

*En 1980, l'Organisation mondiale de la santé a établi une classification internationale des déficiences, des incapacités et des handicaps, conformément à la résolution WHA29.35 de l'Assemblée mondiale de la santé. Cette classification a été publiée en 15 langues et d'autres versions plus récentes sont en préparation. La terminologie de la classification internationale fait référence à trois concepts : déficiences, incapacités et handicaps, de la façon suivante :*

*Déficience : « toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ». Les déficiences sont des troubles manifestés au niveau de l'organe.*

*Incapacité : « toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon, ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Ce concept décrit une limitation fonctionnelle ou une restriction de l'activité causée par une déficience. Les incapacités sont des descriptions de perturbations au niveau de la personne elle-même.*

*Handicap : « le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal ».*

*La classification des handicaps est une classification des conditions qui placent le individus » dans une situation désavantageuse par rapport à leurs pairs du point de vue des normes sociales ».*

*La classification des handicaps traite de la relation qui s'établit entre la société, la culture et les personnes qui ont des déficiences ou des incapacités, telles qu'elles se reflètent dans les rôles que ces personnes jouent dans la vie.*

*(À l'unisson, page 33)*

### Justification du cadre de travail sur les personnes handicapées

On a déjà effectué de la recherche concernant les besoins des personnes handicapées des TNO. Le document *Living with Disability... Living with Dignity: 2000 Needs Assessment*, la conférence *Count Me In*, et le document *Évaluation des besoins en soutien aux élèves (2000)* énumèrent une multitude de besoins pour les personnes handicapées des TNO.

Même si ces différents rapports sont tous importants chacun dans leur domaine, ils désignent la nécessité d'une approche intégré pour fournir des programmes et services aux personnes handicapées. Cette approche intégrée et de collaboration entre le GTNO, les ONG et les organismes autochtones en établissant une orientation stratégique pour les programmes et services va de pair avec la vision du GTNO (soulignée dans le document *Self-reliant People, Communities and Northwest Territories - A Shared Responsibility: Government of the Northwest Territories Strategic Plan*) de « gens et de familles autonomes, partageant les récompenses et responsabilités de communautés saines, et de Territoires du Nord-Ouest prospères et unifiés. » Cette

approche a également été utilisée dans l'étude des programmes pour les personnes âgées et l'élaboration d'un agenda social pour les TNO.

### Projets nationaux pour les personnes handicapées

Au niveau national, les activités remontent aussi loin que dans les années 1980. Le calendrier qui suit souligne les activités reliées à la prestation des programmes et services gouvernementaux aux personnes handicapées du Canada.

#### 1981

L'Année internationale des personnes handicapées a été un catalyseur pour lancer la coopération du gouvernement fédéral avec la communauté des personnes handicapées du Canada et avec le secteur du bénévolat sur des questions concernant les personnes handicapées. Depuis lors, le gouvernement fédéral a partagé un engagement commun à la communauté des personnes handicapées pour que ces dernières aient plein accès à des possibilités sociales et économiques pour ce qui est d'être un citoyen à part entière.

#### 1982

L'inclusion des personnes handicapées physiques et mentaux, en vertu de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, a marqué la première fois où une constitution nationale dans le monde faisait spécifiquement référence aux personnes handicapées comme étant des citoyens à part entière et aux questions de droits de la personne. Cela a entraîné une bien plus grande compréhension du fait que la participation égalisatrice ajoute de la force et de cohésion à une société.

#### 1985

L'ajout à la Charte canadienne des droits et libertés d'interdire la discrimination pour handicaps physiques et mentaux est adopté.

#### 1987

Le Comité parlementaire sur les droits de la personne et le Conseil pour les personnes handicapées (un organisme permanent qui consulte les personnes handicapées et fait des recommandations au Parlement), qu'on appelle maintenant le Bureau de la condition des personnes handicapées (organisme fédéral), sont créés.

#### 1992

La conférence fédérale, provinciale et territoriale des ministre des Services sociaux initie l'étude *Pleine participation* sur les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux pour les personnes handicapées, en collaboration avec la communauté des personnes handicapées.

#### 1996

Le gouvernement fédéral réalise le besoin d'un agenda à jour pour les questions concernant les personnes handicapées. Cela entraîne la création du *Groupe de travail fédéral concernant les personnes handicapées* (groupe de travail Scott). Quatre députés et trois observateurs de la communauté des personnes handicapées ont commencé leur travail en mai 1996, consultant les Canadiens d'un océan à l'autre. Le groupe de travail a publié son rapport en octobre de cette année-là, *Donner un sens à notre citoyenneté canadienne - La volonté d'agir*.

#### 1998

À l'unisson : *Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* est publié par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux. Ce document établit un plan détaillé pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées du Canada et fait une priorité de poursuivre le renouvellement d'une politique sociale.

## 2000

À l'unisson 2000 : *Les personnes handicapées au Canada* a été publié par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux. Ce rapport se base sur le cadre de travail établi dans le rapport de 1998, et précise les étapes pour les gouvernements, les personnes handicapées, les défenseurs des personnes handicapées, les communautés, les employeurs, le secteur du travail et des organismes sans but lucratif, pour se concentrer ensemble sur les questions concernant les personnes handicapées.

## Exemples de projets territoriaux pour les personnes handicapées

Au niveau territorial, les activités remontent aux années 1960. Le calendrier qui suit illustre les activités concernant la prestation des programmes et services aux personnes handicapées des TNO.

### Années 1960 et 1970

Cette période a vu l'établissement de divers ONG, dont la mission était de travailler avec les personnes handicapées, et de fournir des soins aux personnes handicapées. Le YWCA de Yellowknife a débuté en 1966, l'Association canadienne pour la santé mentale (section TNO) a été établie en 1971, et le Conseil pour les personnes handicapées des TNO (comme on l'appelait alors), a été établi en 1978. Le YK-ACL a débuté en 1961, par un groupe de parents qui cherchait de l'aide pour leurs enfants aux prises avec des handicaps intellectuels; en 1965, l'Abe Miller Memorial School a ouvert, offrant une éducation aux enfants aux besoins spéciaux. En 1974, comme les enfants avec des handicaps intellectuels étaient inclus dans les classes des écoles régulières à Yellowknife, le YK-ACL a changé sa vocation pour s'occuper de la formation avant emploi des adultes aux prises avec des handicaps intellectuels.

## 1986

L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) a ouvert un bureau régional à Yellowknife.

## 1985

Le premier foyer de groupe pour adultes aux prises avec des handicaps intellectuels a ouvert ses portes sur Rycon Drive, à Yellowknife. C'était un foyer de huit lits, financé par le ministère des Services sociaux du GTNO, et exploité par le YWCA.

## 1988

Le Conseil a commencé un programme d'aide à l'emploi aux personnes handicapées.

## 1989

Grâce à l'aide généralisée du gouvernement et de la communauté, le YK-ACL a pu construire le Centre Abe Miller, à Yellowknife, où les adultes handicapés avaient accès à de la formation avant emploi et offrir de l'emploi rémunéré au Summer Café and Catering, et toute une variété d'emplois communautaires : services de courrier et de conciergerie, déchiquetage du papier et services d'aménagement paysager.

### Du début au milieu des années 1990

En 1990, le Conseil a mis sur pied un programme de plaquettes de stationnements accessibles aux personnes ayant une mobilité réduite.

En 1991, un deuxième foyer de groupe pour adultes aux prises avec des handicaps intellectuels a ouvert ses portes à Yellowknife, sur Forrest Drive.

Fort Smith a reçu le prix de communauté accessible de l'Association canadienne des municipalités. La Fort Smith Society

for the Disabled (comme on l'appelait à l'époque) a passé plusieurs années à défendre l'accessibilité accrue dans la communauté pour les personnes handicapées.

La vision d'un système d'éducation qui inclut les besoins de tous les élèves et se dévoue à cette cause a évolué à partir du rapport *Learning, Tradition and Change* (1992). En 1993, on a préparé *Educating All Our Children*, une directive du ministère sur l'instruction universelle. La directive reconnaissait l'importance de donner à tous les enfants un accès égal aux programmes scolaires dans leur propre communauté, avec leurs pairs. Elle reconnaissait également l'importance de partenariats à l'école, à la maison et dans la communauté qui sont nécessaires pour offrir des programmes scolaires pertinents. En 1996, *la Loi sur l'éducation* a été adoptée. Dans la nouvelle loi, on recommandait l'instruction universelle. C'est un processus dans le cadre duquel on reconnaît les forces et les besoins des élèves, et grâce à de l'aide et les meilleures pratiques, on fournit des programmes scolaires appropriés.

### 1995

Le GTNO a fourni du financement au premiers centre de formation pré-professionnel dans l'est des Territoires, à Rankin Inlet.

Le projet *Vivre et apprendre avec le syndrome d'alcoolisme foetal* a débuté, géré par le YK-ACI et financé par Santé Canada. Le projet fait la promotion de la compréhension du syndrome, donne de l'éducation et agit au niveau communautaire sur la prévention de ce syndrome, et aide les familles qui vivent avec le syndrome à Yellowknife. On a produit deux vidéos (*Helping Families - Helping Children* parties 1 et 2), qui sont distribués partout au Canada.

### 1996

Le Comité des personnes handicapées de Rae-Edzo s'est incorporé en société sans but lucratif pour aider les personnes handicapées et leurs familles qui vivent à Rae-Edzo. La bande dogrib de Rae appuie le travail du comité.

Le GTNO a préparé un plan pour aider les personnes qui ont été placées dans des institutions du sud ou dans des foyers à revenir aux TNO.

On adopte l'instruction universelle aux TNO.

### 1997

On a établi l'Independent Clubhouse pour les adultes aux prises avec des maladies émotionnelles ou mentales, afin de régler les besoins physiques, sociaux, émotionnels, spirituels des membres; on offre également des groupes et des rencontres d'aide de soi.

### 1998

Le projet d'évaluation des besoins des personnes handicapées a commencé son travail aux TNO. Le groupe de travail qui coordonnait le projet était composé de représentants des gouvernements fédéral et territorial, d'ONG et d'organismes autochtones. Leur rapport *Living with Disability... Living with Dignity*, a été publié en 2000 et était la première évaluation importante des besoins, visant spécifiquement les personnes handicapées des TNO. Ce rapport fournit de l'information précieuse et spécifique sur les besoins des personnes handicapées des TNO.

Le Collège Aurora et le YK-ACL forment un partenariat pour ouvrir le Literacy Outreach Centre, qui fournit une alphabétisation de base aux personnes avec ou sans handicaps.

Les ministères de l'ECF et des SSS ont débuté le projet *Enfants en santé*.

Les ministères de l'ECF et des SSS ont débuté l'élaboration d'un cadre de travail et d'un *plan d'action pour le développement de la petite enfance*.

### 1999

Le foyer de groupe de Rycon, à Yellowknife, a été fermé et les personnes ont déménagé dans leur propre appartement, dans la communauté, qu'ils louent et entretiennent, avec l'aide d'employés de soutien communautaires du YWCA et l'administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife.

### 2000

La motion 9-14(3) a été adoptée par le comité plénier de l'Assemblée législative, le 28 juin 2000 :

*Ce comité recommande que le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, en coopération avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, élabore un modèle qui assure un niveau minimal de revenus pour les personnes handicapées en permanence et un niveau assuré de prestations d'assurance-maladie.*

Une réponse à cette motion comprenait un élément du travail d'ensemble de ce partenariat. De plus, le YK-ACL a complété un travail extensif sur des améliorations recommandées pour améliorer le programme de soutien du revenu aux TNO, visant à mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

### 2001

La première conférence majeure sur les questions touchant les personnes handicapées des TNO, *Count Me In*, a été organisée par le Conseil, et a eu lieu à Yellowknife, en janvier 2001. La conférence a servi de forum aux personnes handicapées, aux parents et aux fournisseurs de soins, pour contribuer au plan d'action visant à régler les besoins des personnes handicapées des TNO.

On a nommé pour une première fois aux TNO un ministre responsable des personnes handicapées.

On a créé un Partenariat pour élaborer ce cadre de travail. En réalité, le Partenariat est la continuation du partenariat constitué pour l'évaluation des besoins des personnes handicapées, avec cependant une composition étendue de membres et un mandat plus vaste. Le premier partenariat avait été constitué pour évaluer les besoins des personnes handicapées, alors que le second partenariat a été établi pour préparer un cadre de travail en matière de programmes et services pour les personnes handicapées.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CADRE DE TRAVAIL

Ce cadre de travail a été préparé en collaboration, par le Partenariat, qui comprenait des représentants des principales parties intéressées des TNO dans les programmes et services pour les personnes handicapées. Les paramètres du Partenariat sont incluses dans l'Annexe 1.

Il faudrait noter que ce cadre de travail dépend en grande partie de rapports publiés précédemment pour élaborer la vision, les valeurs, les principes et les pôles pour les programmes et services concernant les personnes handicapées des TNO.

Les quatre rapports comprennent :

- le rapport national de 1998 *À l'unisson*;
- l'*Évaluation des besoins des personnes handicapées* des TNO de 2000;
- the *2000 Student Support Needs Assessment* (TNO); et
- la Conférence de 2001 *Count Me In* (TNO).

D'autres rapports territoriaux ont également fourni de l'information supplémentaire sur les besoins et les questions concernant les personnes handicapées des TNO, dont:

- *le cadre de travail et le plan d'action pour le développement de la petite enfance*;
- *le forum du ministre sur l'éducation*;
- *le forum du ministre sur la santé et les services sociaux*;
- *le plan de développement concernant la population active des TNO*;
- *la version provisoire de la stratégie concernant les toxicomanies, la santé mentale et la violence familiale aux TNO*;
- *l'évaluation des besoins en matière de santé mentale*;
- *la stratégie d'alphabétisation aux TNO*;
- *le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les services de mieux-être aux enfants des TNO*;
- *Solving the Income Support Puzzle*; et

- *Keeping Women and Communities Strong: Women, Substance Abuse and FAS/FAE* (une évaluation des besoins aux TNO).

L'utilisation de recherches nationales et territoriales assure que le cadre de travail va de pair avec les projets nationaux, et pourtant, est fondé sur les besoins locaux et territoriaux.

De plus, le Partenariat a consulté des projets semblables développés dans d'autres provinces canadiennes, incluant l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan. Une liste complète de tous les documents utilisés pour préparer ce cadre de travail apparaît à l'Annexe II (bibliographie).

Le Partenariat a tenu des réunions régulières entre l'automne 2001 et le printemps 2002, pour élaborer le cadre de travail. Le Partenariat a débuté avec plus de 100 besoins/problèmes (précisés dans les rapports de recherche effectués aux TNO susmentionnés) et au cours des huit mois de collaboration, a réussi à les inclure dans les domaines de priorité. Il faut également noter qu'on a inclus uniquement les besoins qu'on peut régler pendant la durée de vie de ce cadre de travail; la liste complète des besoins de ces domaines de priorité apparaissent à l'Annexe III.

L'achèvement de ce cadre de travail a incité le ministère de la Santé et des Services sociaux à assurer le rôle actif de leadership au sein du Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées, pour préparer le *Plan d'action pour les personnes handicapées des TNO*.

Le *Plan d'action pour les personnes handicapées des TNO* représente l'engagement du Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées de mettre en oeuvre un plan qui représente les objectifs recommandés dans ce cadre de travail.

## VISION, VALEURS ET PRINCIPES

La vision de ce cadre de travail est que tous les résidents des TNO soient des citoyens à part entière (ainsi que précisé dans *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées*) :

*La citoyenneté consiste en l'intégration des personnes handicapées dans toutes les sphères de la vie sociale. C'est le thème central de la vision décrite dans le document ainsi que des pôles. L'intégration complète signifie que les besoins des personnes handicapées sont satisfaits par les programmes réguliers, alors que d'autres mesures de soutien essentielles sont mises à la disposition des personnes pour qui les programmes et services réguliers ne suffisent pas. Dans les réformes à venir, il faudra s'assurer que les politiques et programmes dans chaque pôle sont compatibles avec ce concept.*

*La participation des personnes handicapées à titre de citoyens à part entière n'est pas limitée à un seul pôle. Leurs besoins sont complexes et polyvalents, et ils transcendent les trois domaines. Par conséquent, il faut adopter, dans chacun des pôles, des mesures visant à réduire les obstacles et à assurer l'accès aux programmes et services dont peuvent se prévaloir les autres Canadiens.*

*La citoyenneté est également une affaire de droits et de responsabilités. Elle implique la participation et la contribution aux systèmes et aux services de base auxquels tous les Canadiens peuvent participer et auxquels la plupart des Canadiens ont accès. Il s'agit notamment des écoles, des programmes de formation, des établissements d'enseignement postsecondaire, des soins de santé, des lieux de travail, des installations de loisir, des programmes culturels, des transports, des parcs et autres lieux publics. À l'unisson vise à rendre les services de base aussi inclusifs que possible. Les besoins des personnes handicapées seraient pris en*

*compte au moment de la conception de la totalité des programmes et des activités dans toutes les sphères de la société. Les personnes handicapées bénéficieront d'une citoyenneté à part entière à mesure que les obstacles et la discrimination systémiques seront éliminés.*

*Même si les gouvernements reconnaissent qu'ils doivent faire preuve de leadership dans ce domaine, il faut plus que l'intervention de l'État pour assurer une citoyenneté à part entière. Les personnes handicapées devraient pouvoir faire leurs propres choix, courir des risques et fixer leurs propres objectifs, tandis que la société devrait faciliter leur participation et leur contribution. Il faut que tous les secteurs de la société contribuent à la réalisation de l'objectif global que représente la citoyenneté à part entière. Les ministères et organismes gouvernementaux, les entreprises privées et les organismes bénévoles peuvent tous prendre des mesures d'adaptation dans leur sphère d'activité. Des activités de développement communautaire, auxquelles participeraient tous les secteurs, sont nécessaires pour donner aux personnes handicapées l'occasion de participer pleinement à la société canadienne. Un réseau sain d'organismes représentant les personnes handicapées peut également aider à interpréter et à concrétiser le concept d'intégration sociale. La première chose à faire, c'est de changer les attitudes et de montrer comment rendre les programmes et services de base plus inclusifs.*

*(À l'unisson, pages 17-18)*

Le cadre de travail pour les personnes handicapées des TNO est orienté par trois **valeurs** de toute première importance :

- l'égalité;
- l'inclusion; et
- l'accessibilité et la participation.

L'*égalité* est un droit garanti à tous les citoyens canadiens. Les valeurs inhérentes au concept d'égalité comprennent l'autodétermination, l'autonomie, la dignité, le respect, l'intégration, la participation et la vie autonome. Ces valeurs font écho à celles qui sont comprises dans l'union sociale : la compassion, la dignité, le partage, l'esprit de justice et d'équité, l'égalité des chances et l'autonomie (À *l'unisson*, page 15).

La valeur de l'inclusion cherche à améliorer l'entière participation des personnes handicapées à tous les domaines de la société canadienne. L'inclusion comprend les concepts suivants :

- **Les droits et responsabilités** : Les personnes handicapées ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres Canadiens. Elles ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, et elles ont besoin de mesures qui les aideront à atteindre l'égalité.
- **La responsabilisation** : Les personnes handicapées doivent disposer des moyens nécessaires pour maximiser leur indépendance et améliorer leur bien-être personnel.

De plus, les personnes handicapées demandent le plein accès aux infrastructures sociale, économique et physique de la société, de manière à pouvoir participer pleinement et dans un même degré à leurs communautés (À *l'unisson*, page 16).

Le cadre de travail pour les personnes handicapées des TNO a fixé un ensemble de **principes** qui reconnaissent que tous les programmes et services pour les personnes handicapées des TNO doivent être appropriés culturellement et établis sur la capacité de la communauté. Ce sont :

- l'autodétermination;
- l'autonomie;
- la dignité;
- le respect;
- la participation; et
- l'indépendance.

## LES PÔLES

Cinq pôles constituent le cœur même du cadre de travail :

- l'éducation;
- l'emploi;
- le revenu;
- les mesures de soutien pour les personnes handicapées; et
- l'habitation.

**L'éducation** fait référence à des possibilités d'apprentissage, accessibles à tous, qui maximisent le potentiel des personnes handicapées. Les possibilités d'éducation comprennent des possibilités d'apprentissage formelles et informelles.

**L'emploi** fait référence au fait de travailler à un niveau de salaire approprié qui facilite l'indépendance économique et la participation à la communauté. Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de soutien pour joindre le marché du travail, comme de la formation et de l'information sur l'éducation, l'accès au perfectionnement professionnel, des évaluations d'emploi, des adaptations au lieu de travail et de l'aide continue une fois l'emploi obtenu. Les employeurs profitent également de l'information sur l'emploi des personnes handicapées.

**Le revenu** fait référence aux ressources disponibles à un ménage pour répondre à ses besoins financiers, ce qui comprend les revenus d'emploi, de sources non salariales (pensions, entretien), les revenus non financiers et l'aide du gouvernement quand l'autonomie financière est impossible ou insuffisante pour répondre aux besoins de base.

**Les mesures de soutien pour les personnes handicapées** fait référence à une variété de biens, services et aides conçus pour répondre aux besoins individuels dans la vie quotidienne. Il continuera d'y avoir un besoin de fournir des mesures de soutien aux personnes handicapées pour ce qui est de la disponibilité et de l'accessibilité (p. ex. de l'aide et des appareils techniques, de l'équipement spécial, des travailleurs de soutien, des aides familiales, des services d'accompagnement et d'interprétation; les habiletés de la vie quotidienne, la physiothérapie et l'ergothérapie; les soins de relève qui correspondent aux besoins particuliers). Ces biens, services et soutiens sont essentiels pour une participation active à la maison, à l'école et dans la communauté et constituent une composante essentielle pour maximiser l'indépendance personnelle et économique. Dans ce cadre de travail, le pôle Mesures de soutien pour les personnes handicapées comprend des politiques, la sensibilisation, les activités et autres projets pour aider les personnes handicapées comme groupe à maximiser leur indépendance et leur participation à la société.

**L'habitation** fait référence à des logements qui permettent aux personnes handicapées d'avoir une variété de choix pour ce qui est de l'abordabilité et de l'accessibilité et qui maximisent l'indépendance. Comme tous les citoyens, les personnes handicapées ont besoin de logements sécuritaires et adéquats qu'elles peuvent se permettre. Certains types de handicaps nécessitent des caractéristiques spéciales dans le logement, qui peuvent coûter cher à construire et encore plus cher à ajouter plus tard. L'habitation comprend également de l'aide à la vie indépendante pour que la personne handicapée puisse demeurer dans son logement aussi longtemps que possible et être le plus indépendante possible.

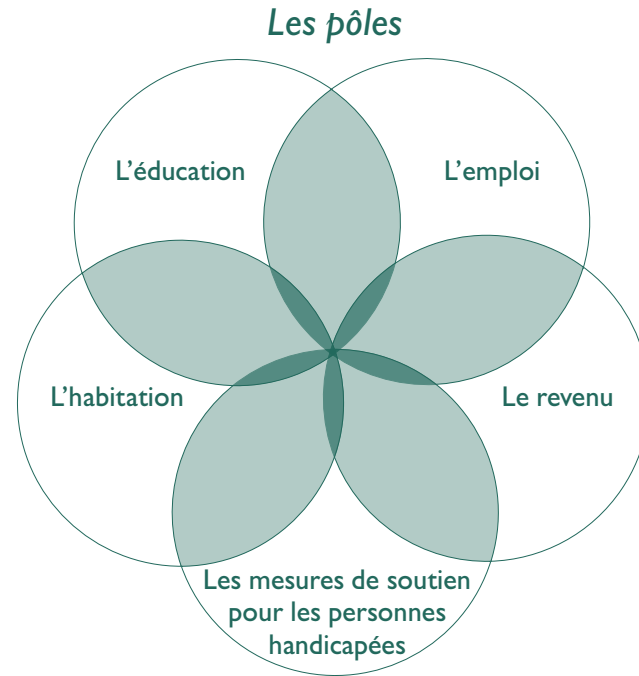
Tous ces pôles sont interreliés et ensemble, appuient une vue complète de la prestation des programmes et services aux personnes handicapées des TNO. Par exemple, il existe des liens évidents entre :

- l'aide à l'emploi (comme l'accès aux programmes de formation) et les mesures de soutien pour les personnes handicapées (comme le transport adéquat pour ceux qui participent aux programmes de formation);
- l'aide à l'emploi et le soutien du revenu (de sorte que les personnes handicapées qui gagnent davantage d'un emploi dépendent moins du soutien du revenu);
- l'habitation et les mesures de soutien pour les personnes handicapées (comme les mesures de soutien à la vie

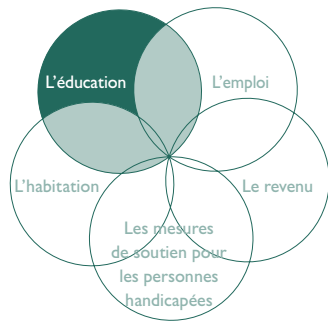
autonome, pour que la personne handicapée puisse demeurer dans son logement aussi longtemps que possible, et être le plus indépendante possible.

Pour chaque pôle, le cadre de travail présente :

- ce que nous avons entendu et appris des recherches antérieures et des consultations (les défis posés dans ce domaine);
- où voulons-nous aller (le domaine principal de priorité et les futures orientations pour ce domaine); et
- des pratiques prometteuses (tant des TNO que de partout au Canada) qui fournissent des exemples de pratiques réussies en ce qui concerne les personnes handicapées.



### Les pôles



« Un certain nombre d'enseignants ont exprimé leur point de vue à savoir qu'il y avait un besoin d'autres programmes mieux adaptés pour leurs élèves. »

*Évaluation des besoins des élèves (2000)*

## Éducation

### Ce que nous avons entendu et ce que nous avons appris

Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées en ce qui concerne les programmes scolaires actuels pour les personnes handicapées. Il y a un besoin dans ce qui suit :

- l'adaptation au programme d'études actuel et aux mesures de soutien pour les étudiants handicapés;
- une formation accrue pour les employés dans les classes et les employés de soutien;
- un ratio élèves/enseignant moins élevé;
- une augmentation du nombre de services de soutien aux élèves;
- plus de services de counselling sur place dans les écoles;
- un accent sur les programmes de la petite enfance et d'intervention précoce;
- des logements pour les personnes handicapées des TNO au niveau postsecondaire; et
- des familles, des organismes de soutien et des communautés qui contribuent à assurer que les élèves handicapés réussissent à faire leurs études.

### Où voulons-nous aller?

Le but de ce cadre de travail concernant l'éducation des personnes handicapées est de veiller à réaliser les possibilités d'apprentissage de toute une vie et qui maximisent le potentiel des personnes handicapées. Les principaux objectifs qui appuient ce but et qui seront visés dans ce cadre de travail comprennent :

- les programmes scolaires (programme d'études et activités) au niveau primaire et secondaire seront adaptés pour mieux desservir les étudiants handicapés;
- les enseignants, aide-enseignants et employés de soutien auront des possibilités de formation et sauront comment mieux enseigner aux élèves aux prises avec toute une variété de handicaps et de besoins;
- la réduction du ratio élèves/enseignant se poursuit;
- on continuera d'accroître le financement pour les services de soutien aux étudiants;
- on améliorera les programmes à la petite enfance;
- on offrira toute une variété de possibilités d'éducation aux étudiants adultes qui ont ou qui n'ont pas terminé leur secondaire; et
- on concevra et mettra sur pied un système de gestion des cas coordonné, intégré et axé sur le client qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

### Pratiques prometteuses

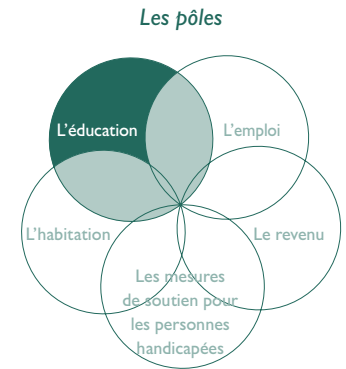
En 1996, Le Conseil a mis en oeuvre son programme d'intervention auprès de la petite enfance. Ce programme a été créé en réponse aux demandes des parents d'enfants handicapés qui voulaient avoir accès à des programmes communautaires pour la petite enfance.

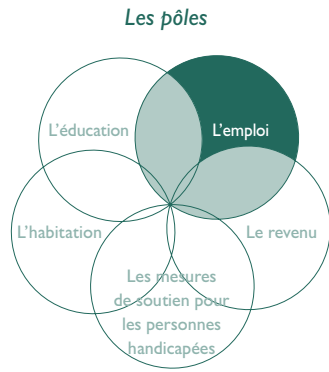
Le programme s'est agrandi pour fournir de l'intervention auprès de la petite enfance à 12 enfants handicapés d'âge préscolaire. Le financement provient du projet Enfants en santé, du ministère de l'ECF et de la SSS. Les travailleurs qui oeuvrent à l'intervention auprès de la petite enfance aident au développement des enfants, pendant un minimum de cinq heures par semaine, dans chaque programme communautaire de la petite enfance et/ou dans le foyer de la communauté où ils vivent.

Pourquoi ce programme est-il une pratique prometteuse?

- il répond à un besoin communautaire identifié;
- le programme a ouvert ses portes aux enfants handicapés d'âge préscolaire, pour qu'ils aient accès aux programmes d'instruction universelle à la petite enfance et pour les préparer pour l'école;
- il est accessible à tous les enfants handicapés, dans les limites budgétaires;
- les retombées sont mesurables (le progrès des enfants est documenté par la rétroaction des parents et autres; on utilise l'outil de dépistage pour les enfants;

- les parents avec des enfants dans le programme reçoivent de l'aide concernant des stratégies et connaissances parentales sur le développement de l'enfant (et même si les soins de relève ne constituent pas un but direct de notre programme, souvent les sessions d'intervention précoce sont la seule pause qu'ont les parents et les enfants handicapés);
- la collaboration et les partenariats sont des éléments clés (on reçoit des références de la Santé publique de Yellowknife, de l'équipe de développement de l'enfant de l'hôpital territorial Stanton, et des programmes à la petite enfance; une approche d'équipe avec les parents, les thérapeutes et les travailleurs auprès de la petite enfance est utilisée pour élaborer des buts et stratégies pour chaque enfant; les travailleurs auprès de la petite enfance participent régulièrement à des réunions de gestion de cas pour chaque enfant);
- des possibilités régulières de perfectionnement professionnel sont offertes aux employés pour améliorer le service en améliorant les habiletés et les connaissances à propos des divers handicaps et stratégies pour travailler avec les enfants et les familles;
- les employés travaillent avec les écoles, les familles et les enfants pour faciliter la transition des enfants à la maternelle;
- deux évaluations indépendantes du programmes ont été effectuées et mises en oeuvre; et
- l'imputabilité du programme se fait par représentation communautaire au comité directeur du programme et au conseil d'administration du Conseil.





*« Il faut que les lieux de travail soient davantage sensibilisés aux personnes handicapées et on devrait subventionner les emplois qui conviennent aux personnes handicapées. »*

*Conférence Count Me In (2001)*

## Emploi

### *Ce que nous avons entendu et ce que nous avons appris*

Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées concernant les possibilités d'emploi des personnes handicapées.

Il faut :

- un mécanisme par lequel le GTNO peut avoir accès aux contributions du gouvernement du Canada dans le cadre de programmes qui fournissent de l'aide à l'emploi, comme le programme d'aide à *l'emploi pour les personnes handicapées*;
- plus de formation et de sensibilisation pour les professionnels du perfectionnement professionnel qui oeuvrent au sein des programmes génériques, pour qu'ils soient mieux en mesure de fournir de l'information professionnelle, des évaluations d'emploi et d'élaborer des plans de carrière pour les personnes handicapées;
- plus d'information, d'évaluations professionnelles, et l'accès aux aides et appareils fonctionnels qui attirent et maintiennent en poste les personnes handicapées;
- plus de programmes au sein des régions pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi et à le garder;
- plus de sensibilisation des employeurs des TNO aux avantages d'inclure des personnes handicapées à leurs effectifs; et
- une meilleure coordination/intégration des programmes d'emploi avec d'autres programmes et services pour les personnes handicapées.

### *Où voulons-nous aller?*

Le but de ce cadre de travail par rapport à l'emploi des personnes handicapées est d'améliorer l'employabilité des personnes handicapées, d'encourager leur entrée sur le marché du travail et d'encourager plus de possibilités d'emploi. Les principaux objectifs qui appuient ce but et qui seront entrepris dans ce cadre de travail comprennent ce qui suit :

- le GTNO continuera de négocier avec le gouvernement du Canada pour obtenir du financement à coûts partagés de l'aide à l'emploi des personnes handicapées;
- on rendra accessibles aux personnes qui oeuvrent dans le perfectionnement professionnel la formation et le réseautage sur des questions concernant les handicaps ;
- on fournira de l'aide et des appareils fonctionnels de même que de la planification de carrière pour éliminer les barrières à l'emploi;
- on fera la promotion des programmes d'emploi et de formation (comme la formation basée sur le lieu de travail et Jeunes au travail);
- on fournira du soutien à l'emploi aux personnes handicapées dans toutes les communautés des TNO, (pas seulement à Yellowknife);
- on sensibilisera les employeurs des TNO aux avantages d'inclure des personnes handicapées dans leurs effectifs; et
- on concevra et mettra sur pied un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client, qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

### Pratiques prometteuses

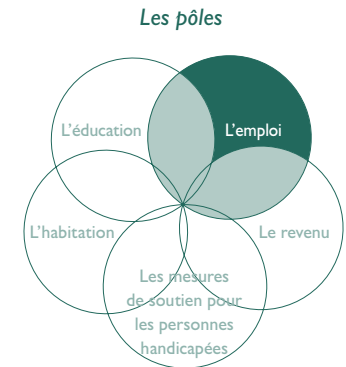
Le YK-ACL exploite un programme de soutien pour divers handicapés, fournissant ainsi toute une variété de services aux personnes handicapées, pour les aider à obtenir un emploi et y réussir. Le programme fournit aux personnes qui s'identifient comme ayant un handicap avec un certain nombre de perfectionnement professionnel:

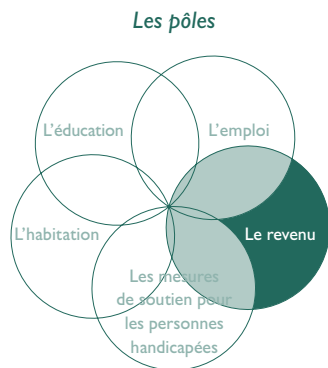
- de l'information à propos des possibilités de formation et de planification de carrière;
- la préparation du curriculum vitae;
- l'affichage de possibilités d'emploi;
- la liaison avec d'autres services reliés à l'emploi offerts à Yellowknife;
- l'aide aux personnes à mesure qu'elles progressent en faisant des demandes d'emploi;
- une formation particulière au poste de travail, au besoin, une fois l'emploi assuré; et
- l'accès au financement pour des adaptation du lieu de travail peut être requis lors de l'emploi d'une personne handicapée.

Pourquoi ce programme est-il une pratique prometteuse?

- il fait participer les personnes handicapées à ses décisions (les personnes handicapées ont nommé le programme, elles siègent au comité directeur et elles sont employées par le programme);
- il a pignon sur rue, dans le centre-ville de Yellowknife, avec des panneaux identifiants (c'est un lieu bien meublé et un endroit agréable à visiter);

- l'emploi réussi de personnes handicapées demeure clairement le but principal (le degré de succès d'un emploi est déterminé par la personne);
- le réseautage et les partenariats avec d'autres programmes de soutien et d'aide aux personnes handicapées sont une priorité (des références sont faites quand c'est approprié et des représentants du gouvernement et d'ONG siègent au comité directeur);
- chaque année, les employeurs de personnes handicapées sont reconnus lors de l'activité *Business After Hours*;
- la reconnaissance du vaste éventail de besoins de services de soutien des personnes handicapées assure que le programme est flexible et adapté aux besoins individuels en ce qui concerne l'aide à l'emploi; et
- la sensibilisation de la communauté à la contribution que les personnes handicapées peuvent apporter aux effectifs est un but du programme (brochures bien conçues et journées portes ouvertes, présentations à la Chambre de Commerce et au Club Rotary sont quelques-unes des façons d'accroître cette sensibilisation).





« Être aveugle, c'est dur, car il n'y a pas assez d'argent pour prendre soin de moi. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas assez d'argent pour les personnes handicapées? »

Évaluation des besoins des personnes handicapées des TNO (2000)

## Revenu

### Ce que nous avons entendu et ce que nous avons appris

Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées concernant le programme actuel de soutien du revenu pour les personnes handicapées. Il faut :

- des incitatifs à l'emploi qui encourage une plus grande participation à la force de travail;
- que le programme mette davantage l'accent sur les besoins de toutes les personnes handicapées (pas seulement sur l'employabilité et les gens en transition);
- une séparation des mesures de soutien du « système de bien-être »;
- une gestion des cas plus efficace;
- des genres et des niveaux d'avantages qui sont appropriés aux clients;
- des avantages qui font la distinction entre les personnes avec des niveaux différents de besoins;
- une aide financière pour les personnes qui ont des personnes à charge handicapées; et
- un processus administratif mieux rationalisé (dans certains cas, il y a un besoin de vérification mensuel, ce qui peut être un fardeau pour une personne).

### Où voulons-nous aller?

Le but de ce cadre de travail est de concevoir un système qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui leur fournit un niveau de revenu sécuritaire récompensant les efforts individuels de travail dans la plus grande mesure possible, mais qui fournit de l'aide financière, si la personne ne peut pas gagner sa vie ou ne gagne pas suffisamment pour répondre à ses besoins de base. Les principaux objectifs qui appuient ce but entrepris dans ce cadre de travail comprennent ce qui suit :

- on enlèvera les facteurs de dissuasion dans les programmes de soutien du revenu;
- on concevra et mettra en oeuvre un programme de soutien du revenu pour handicapés à part des aides reliées à la santé et au handicap;
- on poursuivra le programme d'embauche obligatoire de clients; et
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client et qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées.

### Pratiques prometteuses

Une pratique prometteuse est que certaines provinces offrent une exemption mensuelle de revenu fixe plus un certain pourcentage de gains en plus de ce montant pour les personnes handicapées.

Pourquoi est-ce une pratique prometteuse?

- c'est une reconnaissance que les personnes handicapées peuvent n'être en mesure de travailler qu'à temps partiel, de façon sporadique, saisonnière ou par intermittence, ce qui limite leur capacité à gagner ou à retenir une exemption de revenu sur une base régulière; et
- plus de flexibilité en ce qui concerne les gains peut être requise pour reconnaître ces facteurs limitatifs et pour encourager les personnes handicapées à participer à la force de travail.

## Mesures de soutien

### Ce que nous avons entendu et ce que nous avons appris

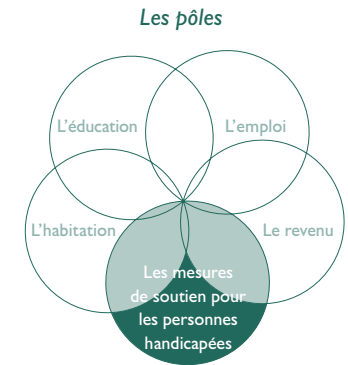
Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées concernant les mesures de soutien actuelles pour les personnes handicapées. Il faut :

- un processus de diagnostic sur le syndrome d'alcoolisme foetal;
- un programme répandu concernant les soins de relève;
- des choix de vie indépendante appuyés partout aux TNO;
- de meilleurs services de transport au sein des communautés des TNO qui vont aider les personnes handicapées et leur permettre de se rendre à des activités, des rendez-vous médicaux et visiter leur famille et amis;
- développer/améliorer les activités sociales, culturelles et de loisirs des personnes handicapées;
- accroître l'accès aux programmes de mesures de soutien pour les enfants et adultes handicapés;
- une meilleure intégration/coordination des programmes de mesures de soutien pour les personnes handicapées dans tous les ministères du gouvernement;
- plus de ressources/de financement pour les programmes;
- des travailleurs plus compétents et mieux formés et plus de stagiaires potentiels;
- une meilleure information et compréhension des questions concernant les handicaps et des soutiens qui existent présentement;
- une législation complète concernant les personnes handicapées; et
- des normes pour les fournisseurs de soins.

### Où voulons-nous aller?

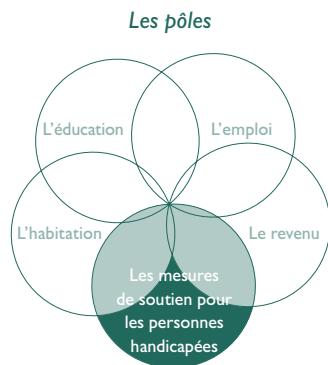
Le but de ce cadre de travail concernant les mesures de soutien pour les personnes handicapées est de prévoir une participation active au domicile, à l'école et dans la communauté, et de maximiser l'indépendance personnelle et économique. Les principaux objectifs pour appuyer ce but et qui seront entrepris dans ce cadre de travail comprennent ce qui suit :

- on mettra en place un outil de dépistage appropriée pour identifier les enfants avec des retards du développement, et on développera des processus de suivi pour faciliter le diagnostic et l'évaluation.
- le programme de soins de relève sera plus vaste pour inclure les personnes handicapées;
- on mettra en oeuvre des options d'aide à la vie autonome partout aux TNO;
- on fournira des services de transport accessibles et abordables au sein des communautés des TNO;
- on accroîtra l'accès des personnes handicapées aux édifices publics, aux programmes et services qui desservent tout le monde;
- on développera et améliorera les activités sociales, culturelles et de loisirs pour inclure les personnes handicapées;
- on élaborera et améliorera des activités sociales, culturelles et de loisirs pour inclure les personnes handicapées;
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion de cas coordonné, intégré et axé sur le client qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées;



*« Il y a beaucoup de personnes de ma communauté qui nous aideraient avec les soins à domicile et les soins de relève si elles savaient ce qu'il faut faire. Pour l'instant, elles ont peur de faire des erreurs; donc, elles ont peur d'offrir leur aide. Nous voulons garder notre fille à la maison, mais nous avons besoin d'aide. »*

*Conférence Count On Me (2001)*



- on rendra les possibilités de formation dans le domaine des mesures de soutien pour les personnes handicapées plus attirantes et disponibles et on fera une plus grande promotion pour fournir une force de travail qualifiée et professionnelle;
- les personnes handicapées auront accès à des évaluations et des diagnostics appropriés à propos de la nature de leurs handicaps;
- on concevra et mettra sur pied des foyers de groupe de même que des normes et des politiques sur l'aide à la vie autonome; et
- on concevra et mettra en oeuvre un programme d'aide aux personnes handicapées, basé sur les besoins de ces personnes.

### Pratiques prometteuses

#### **Le programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées de l'Île-du-Prince-Édouard**

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec la communauté des personnes handicapées de cette province, a modifié son programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées. Le programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées de cette province a été conçu pour aider les résidents handicapés à surmonter les barrières physiques et systémiques; à atteindre une qualité de vie satisfaisante, et à atteindre une indépendance financière. Le programme est donné par le biais d'unité de mesures de soutien pour les personnes handicapées des cinq régions de santé de la province. Les trois principales composantes du programme comprennent :

- 1) des mesures de soutien à l'emploi et professionnelles (comme le counselling, l'évaluation, la formation, le

perfectionnement des compétences et le prè-emploi, par le biais de programmes axés sur les personnes et visant à les aider à obtenir un emploi concurrentiel, à long terme ou un emploi assisté);

- 2) les mesures de soutien pour les enfants handicapés (pour aider les familles avec des besoins particuliers des enfants qui accusent un retard en raison de leur handicap); et
- 3) des mesures de soutien pour les adultes handicapés (pour aider les gens qui ont des handicaps admissibles à atteindre leur niveau désiré d'indépendance).

Pourquoi est-ce une pratique prometteuse?

- Dans le passé, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard recevaient des mesures de soutien pour les personnes handicapées de plusieurs programmes. Le niveau de soutien était quelquefois différent d'un programme à l'autre, ou d'une région à l'autre. Les gens qui recevaient de l'aide par le biais du programme d'aide au mieux-être pouvaient recevoir moins d'aide s'ils se trouvaient un emploi. Et souvent, il n'y avait pas suffisamment de flexibilité dans les programmes pour répondre aux besoins individuels d'une personne et l'aider à atteindre son plein potentiel.
- Le nouveau programme est axé sur la personne pour répondre aux besoins uniques de chaque personne ou famille. Avec un travailleur des mesures de soutien pour les personnes handicapées, on prépare un plan de cas qui identifie les besoins, les ressources, les buts et les actions pour aider la personne à devenir le plus indépendante possible.
- Le nouveau programme de mesures de soutien pour les personnes handicapées est un programme social, avec une composante financière. Il offre l'accès égal aux mesures de soutien pour les personnes handicapées à tous les résidents

de cette province, peu importe leur handicap, et où ils vivent (*c'est une approche basée sur le besoins, au lieu d'être basée sur ce qu'est en droit de recevoir une personne*).

- Il encourage l'indépendance économique, en enlevant les mesures dissuasives du fait de travailler et de gagner un revenu. Il permet également aux gens de recevoir des mesures de soutien, ce qui n'était pas possible dans le passé, parce qu'ils n'étaient pas admissibles à l'aide sociale (donc, en séparant le droit aux mesures de soutien du revenu du droit à d'autres mesures de soutien reliées aux handicaps).

#### *Aide à la vie autonome*

En 1996, le YWCA de Yellowknife a commencé une transition dans sa prestation des services de soutien aux adultes handicapés. On a fermé l'un des deux foyers de groupe de huit lits à Yellowknife et les résidents de ce foyer ont loué en co-location leur propre appartement. Ils ont continué à recevoir chez eux des services de soutien du YWCA, financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cela a permis aux gens de déménager dans de plus petits appartements de la communauté, qui sont socialement plus normaux et qui permettent plus de choix en matière d'arrangements pour vivre. Le fait de déménager de logements appartenant au gouvernement et financés a permis aux gens de déménager dans leurs propres maisons ou logements, qu'ils louaient et meublaient eux-mêmes. Les adultes ont maintenant le choix de personnaliser leur espace de vie et de contrôler l'accès à leur logement par leurs invités, leurs amis et les travailleurs.

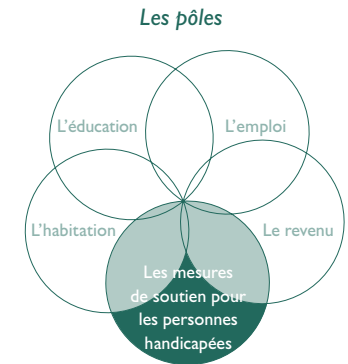
Les adultes handicapés vivent maintenant vraiment dans leur communauté. Grâce à une entente de financement plus

flexible, le YWCA peut fournir des employés de soutien qui répondent mieux aux besoins de soutien de chaque personne. Cette transition à l'aide à la vie autonome permet aux personnes avec des handicaps du développement de faire des choix et de prendre des décisions à propos de leur vie, où elles vivent et avec qui elles vivent, de même que des décisions de la vie quotidienne qui font la promotion de la croissance et d'une indépendance accrue.

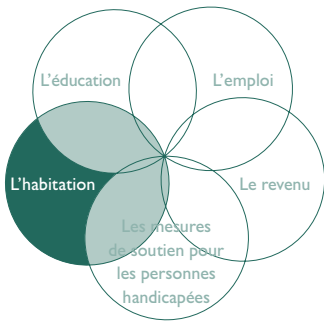
Vers la fin de 1997, le deuxième foyer de groupe a également fermé, et les résidents ont loué leur propre appartement avec des services de soutien à domicile.

Pourquoi est-ce une pratique prometteuse?

- une flexibilité accrue pour répondre aux besoins des personnes au lieu de répondre aux besoins du programme;
- le financement entretient des personnes, pas des bâtiments;
- possibilité accrue pour la croissance personnelle et l'indépendance;
- de plus petites unités de vie, avec des co-locataires, constituent une situation socialement plus normale;
- les personnes handicapées ont plus d'option en ce qui concerne leur style de vie, leurs co-locataires, etc.;
- les personnes handicapées ont une possibilité accrue de s'intégrer et de participer pleinement à leur communauté;
- les personnes louent leur propre logement et contrôlent leur propre espace;
- le YWCA fournit du personnel de soutien dont les gens ont besoin pour vivre dans la communauté avec les mesures de soutien adéquates; et
- ces conditions de logement respectent la dignité et les droits des personnes avec des problèmes de développement.



### Les pôles



*« Bien des familles garderaient leurs enfants à la maison si elles avaient l'aide financière dont elles ont besoin... pour effectuer les adaptations à leur maison. »*

*Conférence Count On me (2001)*

## Habitation

### Ce que nous avons entendu et ce que nous avons appris

Un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées concernant les logements disponibles actuellement pour les personnes handicapées. Il faut :

- des ressources et du financement accrus pour les programmes;
- une étude des niveaux d'exemption de revenu pour que l'aide fournie pour réparer et modifier les maisons soit maximisée;
- une meilleure information et une meilleure compréhension des questions concernant les personnes handicapées;
- un examen des aspects concernant des logements à accès facile dans les unités de logements publics des TNO; et
- une coordination améliorée entre les besoins d'infrastructure et les besoins de services..

### Où voulons-nous aller?

Le but de ce cadre de travail concernant les programmes d'habitation pour les personnes handicapées est de voir à ce que les personnes handicapées aient des choix en matière de logements abordables, accessibles et qui maximisent l'indépendance. Les principaux objectifs qui appuient ce but et qui seront entrepris dans ce cadre de travail comprennent ce qui suit :

- suffisamment de financement sera disponible pour effectuer des rénovations aux maisons existantes et du financement pour de nouvelles maisons, pour accommoder les besoins spécifiques des personnes handicapées;
- on examinera les niveaux existants d'exemption de revenu afin que l'aide fournie afin de réparer et de modifier les maisons soit maximisée;

- les fournisseurs de soins et les personnes handicapées auront accès à des références pour l'habitation et à de l'information sur les programmes d'habitation; on règlera les aspects concernant des logements à accès facile dans les unités de logements publics des TNO;
- on concevra et mettra en oeuvre un système de gestion des cas coordonné et intégré qui répond aux besoins des personnes handicapées.

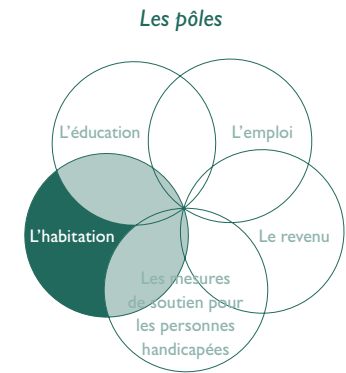
### Pratiques prometteuses

L'office d'habitation de Yellowknife (OHY) a maintenant de côté des logements publics pour les personnes handicapées. L'OHY a fait une liste d'attente à part pour les personnes handicapées. Auparavant, on ne donnait aucune considération à part aux demandeurs handicapés parce qu'on accordait une priorité aux besoins en logement des familles par rapport aux besoins des personnes célibataires; l'OHY n'avait pas d'unités de logements accessibles dans son inventaire. L'accès au logement social est encore basé sur le besoin et la disponibilité.

Pourquoi est-ce une pratique prometteuse?

- il s'occupe de besoins identifiés (ainsi que précisé dans *l'évaluation des besoins des personnes handicapées des TNO de 2000* et lors de la conférence *Count Me In* et le *Forum sur l'habitation* de mai 2001 qui était co-parrainé par la SHTNO et le Conseil);
- l'OHY travaille en partenariat avec le Conseil pour administrer ce nouveau programme (par le biais du partenariat, les personnes handicapées reçoivent de l'information et de l'aide pour remplir leurs demandes; le partenariat aide également l'OHY à comprendre les personnes handicapées et les besoins de ces personnes);

- les personnes aux prises avec toutes sortes de handicaps sont admissibles (certaines unités ont des modifications physiques faites pour faciliter leur accès aux personnes aux prises avec des handicaps physiques (en faisant participer des personnes handicapées et le Conseil dès la mise sur pied de ce programme, certaines modifications ont été effectuées pendant les rénovations déjà en cours pour répondre à certains besoins spécifiques : ainsi, certaines unités ont été conçues sans tapis, pour les personnes qui souffrent d'asthme);
- l'indépendance de certaines personnes est accrue, car elles peuvent mieux gérer leurs finances et réduire leur dépendance au soutien du revenu, par le biais de loyers fixés en fonction du revenu, pour les logements publics; et
- le programme a eu des répercussions très positives sur la qualité de vie des personnes handicapées qui ont été en mesure d'y avoir accès.



## PROCHAINES ÉTAPES

La prochaine étape est d'inclure les priorités recommandées (Où voulons-nous aller?) de chaque pôle dans le plan d'action pour qu'elles soient mises en oeuvre. Tous les programmes et services qui seront élaborés en vertu du plan d'action doivent d'abord répondre aux cinq critères suivants, basés sur :

- 1) le financement par rapport à la meilleure valeur : que peut-on faire dans les limites des ressources actuelles?
- 2) l'évidence : les programmes devraient considérer les pratiques prometteuses aux TNO et dans les autres provinces et territoires;
- 3) les résultats : qu'est-ce qui sera le plus positif pour le plus grand nombre de personnes handicapées?
- 4) les besoins : les programmes doivent être fondés sur les besoins identifiés dans des études antérieures, comme *l'évaluation des besoins des personnes handicapées des TNO de 2000, l'évaluation des besoins des étudiants de 2000, la conférence Count Me In de 2001*, etc.; et
- 5) des critères supplémentaires, incluant : la mesure des résultats; la planification des obstacles; à savoir si les avantages sont territoriaux, régionaux ou locaux; le niveau des intérêts communautaires; à quelle vitesse le programme peut être mis en oeuvre; comment le programme affecte la qualité de vie des personnes handicapées; les droits juridiques des personnes handicapées.

De plus, le Partenariat reconnaît le besoin d'évaluer les progrès accomplis en matière de programmes et services fournis aux personnes handicapées, au moins une fois au cours de la durée de vie du cadre de travail.

## CONCLUSION

Ce cadre de travail souligne l'approche multidisciplinaire et multidimensionnelle qui guidera l'élaboration de programmes et services efficaces pour les personnes handicapées, à l'échelle des TNO. Les points saillants comprennent :

- une recherche qui indique la nécessité d'une approche intégrée pour fournir des programmes et services aux personnes handicapées;
- un aperçu des projets nationaux et territoriaux pour les personnes handicapées, au cours des 20 à 30 dernières années, qui ont déterminé le contexte de ce cadre de travail;
- le fait que le cadre de travail a été élaboré en collaboration par le gouvernement, des organismes non gouvernementaux et des organismes autochtones;
- le fait que le cadre de travail a été orienté par la vision de *citoyens à part entière*; a été informé par les valeurs *d'égalité, d'inclusion, d'accessibilité et de participation*; et a été élaboré avec les principes suivant en tête : tous les programmes et services pour les personnes handicapées doivent être *culturellement appropriés et établis sur la capacité de la communauté; et chaque personne a le droit à l'autodétermination, l'autonomie, la dignité, le respect, la participation et l'indépendance*;
- les cinq pôles du cadre de travail sont : l'éducation, l'emploi, le revenu, les mesures de soutien pour les personnes handicapées et l'habitation;
- les principaux besoins, les buts, les domaines de priorité d'action (pôles obligatoires) et les pratiques prometteuses pour chaque pôle;

- la prochaine étape du processus est l'élaboration d'un plan d'action qui mettra en oeuvre les recommandations du cadre de travail; et
- la reconnaissance par le Partenariat de la nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans la prestation de programmes et services aux personnes handicapées au moins une fois au cours de la durée de vie de ce cadre de travail.

## **ANNEXE I : PARAMÈTRES DU PARTENARIAT DU COMITÉ DIRECTEUR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

### ***But***

Le Partenariat du comité directeur pour les personnes handicapées est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un cadre de travail multidimensionnel et multidisciplinaire pour orienter la préparation de programmes et services efficaces afin d'appuyer l'entière inclusion des personnes handicapées partout aux TNO.

### ***Portée du projet***

La portée du projet sera d'élaborer un cadre de travail qui soit représentatif des parties intéressées, afin d'orienter dans l'avenir la préparation de programmes et de services pour les personnes handicapées et leurs familles, et comprend ce qui suit :

- la vision;
- les valeurs;
- les principes; et
- les pôles (principales composantes).

en étudiant et révisant les programmes, services, politiques et législation actuels pour ce qui est de leur efficacité, de leur pertinence culturelle et de leurs manques.

### ***Membres du Partenariat***

Le Partenariat comprendra :

- le sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux; et
- le sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le Partenariat comprendra également des représentants des organismes qui suivent :

- la Société d'habitation des TNO;
- le ministère des Affaires municipales et communautaires;
- le Conseil pour les personnes handicapées des TNO;
- la Yellowknife Association for Community Living;
- le YWCA de Yellowknife;
- l'Inuvialuit Regional Corporation; et
- la Nation dénée.

D'autres parties, comprenant le ministère de la Justice, seront invitées à participer au besoin. Chaque représentant peut avoir une personne qui la remplace, qu'on informe et qui peut participer activement.

### ***Coprésidents***

Le sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux et le directeur général de l'Association pour les personnes handicapées des TNO co-présideront les rencontres du comité directeur.

### ***Plan de travail du Partenariat***

Le comité directeur aura les tâches suivantes, sans s'y limiter :

- inventaire/schéma des services;
- recherche et analyse/efficacité des services;
- comparaison avec d'autres provinces et territoires/projets nationaux; et
- communications/consultation.

### ***Résultats désirés***

Un cadre de travail complet pour que les personnes handicapées puissent être des citoyens à part entière et la clarification des responsabilités pour les actions proposées.

### *Activités*

Les partenaires :

- feront régulièrement la liaison lors de rencontres en personne, appels conférence et par courriel;
- veilleront à ce qu'il y ait une capacité de participation active parmi les membres; et
- auront des calendriers et du matériel de mise à jour, les procès-verbaux des rencontres et de la communication entre ses membres, fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a accepté d'agir comme secrétaire du comité.

## ANNEXE II : BIBLIOGRAPHIE

- Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des aînés, Canada : *Principes du Cadre national sur le vieillissement (1998)*.
- Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux : *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées (2000)*
- Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux : *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées (1998)*.
- Gouvernement du Manitoba : *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences (2001)*.
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Recommandations sur des questions sociales: 1988-2002*. Ministère de l'Exécutif (2002).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Développement de la petite enfance : Cadre de travail*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation; Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Développement de la petite enfance : Plan d'action*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation; Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Étude sur les modèles de prestation d'aide au revenu des personnes handicapées en permanences*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Renforcer le soutien : réponse à l'évaluation des besoins en soutien aux élèves (2000)*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Évaluation des besoins en soutien aux élèves – Rapport territorial*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2000).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Évaluation des besoins en soutien aux élèves (2000) – Rapport technique*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Sur la voie de l'alphabétisation 2001-2005*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2000).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Plan de perfectionnement de la main d'oeuvre*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (2000).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Forum du ministre sur l'Éducation*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la formation (1999).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Rapport d'étape : Pour un avenir axé sur la personne*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (1999).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Évaluation des besoins en matière de santé mentale. Résumé des données sur le groupe échantillon*. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001).
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Travailler ensemble pour le mieux-être communautaire – Une ébauche de stratégie sur les toxicomanies, la santé mentale et la violence familiale*. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001).

- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *Our Community, Our Decisions – Let's Get On With It* (Forum du ministre sur la santé et les services sociaux). Ministère de la Santé et des Services sociaux (2000).  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : *It Takes a Community: A Report to the NWT Department of Health and Social Services on Child Welfare Services in the NWT*. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2000).
- Gouvernement de l'Ontario : *Autonomie et perspectives d'avenir : Plan d'action de l'Ontario pour les personnes handicapées* (2001).
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard : *The Prince Edward Island Disability Support Program* (2001).
- Conseil du Premier ministre du Nouveau-Brunswick sur la condition des personnes handicapées : *Sensibilisation – Action – Imputabilité : Stratégie pour les citoyens vivant avec un handicap au Nouveau-Brunswick* (2001).
- Conseil pour les personnes handicapées des TNO : Rapport de la conférence *Count Me In* (2001).
- Conseil pour les personnes handicapées des TNO : *Living with Disability... Living with Dignity: Needs Assessment of Persons with Disabilities in the NWT* (Findings Report) (2001).
- Saskatchewan Council on Disability Issues : *Saskatchewan's Disability Action Plan* (2001).
- Conseil sur la condition de la femme des TNO : *Comments on Creating Choices: Solving the Income Support Puzzle* (1995).
- Conseil sur la condition de la femme des TNO : *Keeping Women and Communities Strong: Women, Substance Abuse and FAS/FAE (An NWT Needs Assessment)* (1996).
- Yellowknife Association for Community Living: *Income Support for Persons with Disabilities in the NWT: Developing a New Program Model* (2001).

### ANNEXE III :

## LISTE COMPLÈTE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Domaine	Besoin identifié
<b>Évaluation des besoins aux TNO - 2000</b>	
Services médicaux et de santé physique	Services de référence Ergothérapie Physiothérapie Audiologie/Ophthalmologie Orthophonie Counselling en santé ou promotion de la santé Soins à domicile/soins personnels Thérapie alternative/traitement
Services sociaux et santé mentale	Aides personnelles Programme d'intervention spécialisée Équipement, aides et outils spéciaux Counselling individuel ou familial Counselling ou traitement - toxicomanies Aide psychologique ou psychiatrique Référence ou information Aide parentale
Services de logement/habitation	Référence ou information - habitation Aide pour réparer ou adapter la maison Subvention au logement/à l'habitation Logements spéciaux/foyer de groupe
Aide financière	Aide pour faire un budget ou gérer son argent Conseil - information financière
Habilités de vie, emploi et aide à domicile	Aide à domicile payée Formation en habiletés de vie Soutien/aide à domicile Aide personnelle, familiale, émotionnelle Aide à l'emploi ou pour un travail
Services éducatifs et de formation – Adultes	Développement des habiletés à l'emploi Formation pour un travail Programme scolaire/perfectionnement scolaire Service de formation et d'éducation individualisé Services spécialisés en matière d'élocution ou de la langage Aide personnelle ou pour les besoins spéciaux

<b>Domaine</b>	<b>Besoin identifié</b>
<b>Évaluation des besoins aux TNO - 2000 (suite)</b>	
Services d'éducation et de formation – Enfants/Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de préparation à l'école et autres programmes préscolaires</li> <li>Plan d'éducation individualisé</li> <li>Services spécialisés en matière d'élocution et de langage</li> <li>Aide personnelle ou spéciale dans la classe</li> <li>Counselling personnel</li> <li>Équipement, aides et outils spéciaux à l'école</li> </ul>
Services juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision de la probation</li> <li>Services de placement</li> <li>Justice communautaire/soutiens locaux</li> <li>Aide juridique</li> <li>Médiation, négociation, défense</li> </ul>
Services de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins d'urgence ou refuge</li> <li>Services de placement</li> <li>Services aux victimes</li> </ul>
Autres programmes et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soins de relève</li> <li>Aide à la mobilité (p.ex. un chien servant d'yeux)</li> <li>Services de transport</li> <li>Programme de stationnements spéciaux</li> <li>Plaidoirie pour obtenir des services</li> <li>Information générale/référence/soutien</li> <li>Activités de loisirs/sociales</li> <li>Traduction/interprétation</li> <li>Tuteur/gardien/soutien et prise de décision</li> </ul>
<b>2001 Évaluation des besoins de soutien aux élèves</b>	
Services de réhabilitation spécialisés et médicaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services pour les malentendants et les sourds</li> <li>Services pour les handicapés visuels et les aveugles</li> <li>Soins à domicile</li> </ul>
Aide personnelle et équipement spécial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide pour les soins personnels</li> <li>Aide à la mobilité</li> <li>Aide à la mobilité (chaise roulante)</li> <li>Aide à la mobilité (béquilles, marchette)</li> <li>Communication de rechange (signes)</li> <li>Aide à la communication (appareil auditif)</li> <li>Aide à la communication (système de modulation des fréquences)</li> <li>Communication de rechange et augmentée</li> </ul>

<b>Domaine</b>	<b>Besoin identifié</b>
<b>2001 Évaluation des besoins de soutien aux élèves (suite)</b>	
Personal Assistance and Special Equipment (continu)	Communication de rechange (Braille) Meubles adaptés Matériel adapté Surveillance/administration des médicaments Activités de rechange pour des problèmes médicaux
<b>2001 Conférence Count Me In</b>	
Général	Meilleure information et accès à l'information donnée aux fournisseurs de soins et aux personnes handicapées Élaboration de politiques et d'une législation concernant les personnes handicapées Meilleure sensibilisation du public/éducation du public sur des questions concernant les personnes handicapées Conférence pour les personnes handicapées tous les ans ou tous les deux ans.
Revenu	Plus hauts niveaux de revenus Enlèvement des facteurs de dissuasion L'accès d'une personne traité avec respect
Mesures de soutien pour les personnes handicapées	Un meilleur accès à l'évaluation, au diagnostic, aux services de soins, à l'équipement et autres mesures de soutien
<b>Un rapport d'étape : Pour un avenir axé sur la personne</b>	
Apprentissage et emploi des adultes	Négocier un programme révisé de réhabilitation professionnelle des personnes handicapées avec le Canada
<b>Développement de la petite enfance : plan d'action</b>	
Développement de la petite enfance	Programme des visites à domicile pour aider les familles à risque
Développement de la petite enfance	Outil de dépistage universelle pour identifier de façon précoce les enfants à risque
Développement de la petite enfance	Travailleurs de soutien dans le domaine des langues pour former des paraprofessionnels dans les communautés
<b>Forum du ministre sur l'éducation</b>	
Instruction universelle	Déterminer le nombre d'enfants aux besoins spéciaux et acquérir une meilleure compréhension de leurs besoins
Instruction universelle	Accroître le nombre d'aide aux besoins spéciaux, d'enseignants au programme de soutien, de spécialistes de la lecture et d'autres services de soutien
Instruction universelle	Formation d'enseignants, d'aide-enseignants et d'aide aux besoins spéciaux, pour mieux les préparer à répondre aux besoins des enfants
Instruction universelle	Réduire le ration enseignant/élèves
Financement	Revoir la formule de financement actuelle pour assurer que la distribution du financement pour aider les écoles est effectuée de façon juste et équitable, et de façon à refléter la diversité des besoins au sein du système scolaire

<b>Domaine</b>	<b>Besoin identifié</b>
<b>Plan de perfectionnement de la main d'oeuvre des TNO</b>	
Services de soutien du revenu	Négocier un programme révisé de réhabilitation professionnelle des personnes handicapées avec le Canada
<b>Ça prend une communauté</b>	
Mieux-être des enfants	Améliorer la gestion de cas
<b>Évaluation des besoins concernant la santé mentale</b>	
Éducation	Il faut instruire au niveau communautaire à propos de la santé mentale, de la maladie mentale et des personnes aux prises avec des maladies mentales
<b>Forum du ministre sur la santé et les services sociaux</b>	
Comporte les ONG dans le système de santé et des services sociaux	Ajuster les besoins en soutien du revenu pour permettre aux personnes handicapées de préserver leur dignité et de contrôler leur propre vie
<b>Ébauche de stratégie sur les toxicomanies, la santé mentale et la violence familiale (2001)</b>	
Prévention et promotion	Programme septentrional d'intervention précoce pour les enfants à haut risque
Prévention et promotion	Campagne de sensibilisation - stigmatisme de la maladie mentale - syndrome d'alcoolisme foetal
Services fondés sur la communauté	Pour les personnes aux besoins complexes : gestion de cas et services de relève, aide à domicile
Services en cas de crise	Logement en cas d'urgence psychiatrique
Services intégrés	Pour les personnes aux besoins complexes : gestion de cas et programme d'extension des services
Développement communautaire et familial	Programme de soins de relève pour les familles s'occupant de personnes handicapées
<b>Résoudre le casse-tête du soutien du revenu</b>	
Revenu	Il devrait y avoir une pension pour les personnes handicapées plutôt que d'accéder aux fonds par le soutien du revenu
Emploi	Besoin de formation à l'emploi, et de cours pour apprendre les compétences de la vie quotidienne
Communications	Accroître la sensibilisation sur les questions touchants les personnes handicapées
<b>Garder les femmes et les communautés solides</b>	
Syndrome d'alcoolisme foetal	Stratégies et plans d'action nécessaires
Syndrome d'alcoolisme foetal	Prévention et sensibilisation nécessaires Formation des travailleurs de première ligne

## **ANNEXE IV : INVENTAIRE DES PROGRAMMES, SERVICES ET INITIATIVES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES AUX TNO**

### **Éducation**

#### ***Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Intégration scolaire***

Cette approche comprend diverses stratégies d'enseignement, dont des programmes d'études différentiels, d'apprentissage coopératif et d'enseignement à plusieurs niveaux. Elle met l'accent sur des possibilités éducatives égales pour tous les élèves. Le personnel enseignant et d'aide au soutien peuvent participer à du perfectionnement professionnel et obtenir des ressources spécialisées. Le programme appuie la modification des installations existantes pour répondre aux besoins des élèves. L'intégration scolaire vise à assurer l'accès égal pour tous les élèves aux programmes éducatifs offerts dans les salles de classe régulières.

*Admissibilité* : Enfants et jeunes d'âge scolaire

#### ***Soutien à l'enseignement pour les personnes handicapées***

Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'améliorer leurs aptitudes en alphabétisation. Le soutien peut comprendre des évaluations et des consultations, des accessoires fonctionnels, des livres, des soins personnels, du tutorat, des frais de scolarité, de déplacement et de transport.

*Admissibilité* : Adultes et jeunes de 16 ans et plus

#### ***Bourse d'études des TNO pour les étudiants handicapés***

La bourse d'études des TNO aide les étudiants de niveau postsecondaire ayant des handicaps permanents qui restreignent la pleine participation aux études postsecondaires. Selon une évaluation des besoins, les étudiants admissibles peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ par année scolaire.

*Admissibilité* : Étudiants de niveau postsecondaire

#### ***Programme d'alphabétisation et de formation au rôle de parent dans le Nord***

Ce programme augmente la sensibilisation à l'importance de la culture et de la langue dans le rôle parental, afin de créer des relations positives entre les parents et les enfants et d'améliorer les niveaux d'alphabétisation.

*Admissibilité* : Enfants de la naissance à l'âge de six ans

#### ***Ministère de la Santé et des Services sociaux***

#### ***Trousses de ressource Développement de l'enfant***

Des outils de développement sont utilisés pour stimuler l'interaction entre le parent et l'enfant et pour soutenir l'apprentissage d'aptitudes faciles pour la petite enfance qui visent la stimulation environnementale et à combler les retards de développement avant de commencer l'école.

*Admissibilité* : Enfants de la naissance à l'âge de six ans ayant été identifiés avec des retards du développement

#### ***Outil de dépistage de Nipissing***

Les enfants sont évalués pour les étapes de développement au moyen de l'observation des aptitudes physiques, sociales et intellectuelles. Cet outil aide à dépister les retards de développement et garantit que les suivis appropriés sont entrepris pour les enfants à risque.

*Admissibilité* : Enfants de la naissance à l'âge de six ans (tous les enfants)

### **Centre d'apprentissage**

#### **Centre d'apprentissage**

Ce centre offre la possibilité d'un enseignement privé pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

*Admissibilité* : Enfants de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année

### **Emploi**

#### **Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

##### **Stratégie de développement des ressources humaines autochtones**

Ce programme assure que l'accès à la formation et aux possibilités d'emploi est augmenté pour les autochtones handicapés. Ce programme est accompagné de cibles fixées pour permettre un meilleur accès au financement sur le marché du travail en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines.

*Admissibilité* : Autochtones

##### **Fonds d'intégration des personnes handicapées**

Ce fonds aide les personnes handicapées à se préparer à un emploi ou un travail indépendant, à en trouver un et à le conserver. En partenariat avec des organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées dans le but de soutenir des démarches novatrices visant à intégrer ces personnes à un emploi ou un travail indépendant et à éliminer les obstacles qui entravent la participation d'un individu au marché du travail.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Revenus**

#### **Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation**

##### **Allocation pour personnes handicapées**

L'allocation pour personnes handicapées (300 \$/mois) offre un revenu aux personnes handicapées qui ne sont pas en mesure

d'augmenter considérablement leur aide au revenu en travaillant.

*Admissibilité* : Ces personnes doivent être admissibles à l'aide au revenu et être âgées de 19 à 60 ans

##### **Loyer pour les parents (pour les adultes handicapés vivant à la maison)**

Une subvention au loyer (jusqu'à un maximum de 750 \$/mois) par client individuel pour les parents propriétaires de leur maison ou qui sont dans le marché de logement locatif.

*Admissibilité* : Ces personnes doivent être admissibles à l'aide au revenu et être âgées de 19 ans ou plus.

#### **Ministère des Affaires municipales et communautaires**

##### **Programme d'allègement de l'impôt foncier pour les personnes handicapées**

Le programme d'allègement de l'impôt foncier pour les personnes handicapées, administré par le MANC et les communautés des TNO à assiette fiscale, offre un allègement de 100 % de l'impôt foncier aux personnes handicapées.

*Admissibilité* : Propriétaires handicapés vivant dans les communautés des TNO à assiette fiscale

#### **Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

##### **Sécurité du revenu**

Le Régime de pensions du Canada (RPC) verse des prestations mensuelles aux personnes qui ont contribué au Régime et qui sont invalides en vertu de la loi du RPC. Il verse aussi des prestations mensuelles à leurs enfants à charge.

*Admissibilité* : Ces personnes doivent avoir contribué au RPC et être âgées de 18 à 65 ans

### **Programmes d'impôt**

Les crédits pour les personnes handicapées comprennent le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le supplément au crédit pour personnes handicapées pour leurs enfants, les frais médicaux, les frais de préposés aux soins, le remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le remboursement de la taxe d'accise fédérale sur les accessoires fonctionnels et médicaux. Il existe aussi divers crédits d'impôt pour les personnes s'occupant de personnes handicapées.

*Admissibilité* : Varie selon le programme

### **Mesures de soutien pour les personnes handicapées**

#### **Alliance de vie active**

##### **Partenariat avec l'Alliance de vie active**

Ce programme promeut l'inclusion et les styles de vie active des personnes handicapées en facilitant la communication et la collaboration entre les organismes, les agences et les particuliers.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Autism NWT**

##### **Sensibilisation et éducation**

Offre des services d'aide par les pairs, de sensibilisation et de défense des droits.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Association des malentendants canadiens**

##### **Sensibilisation et éducation**

Offre des services d'aide par les pairs, de sensibilisation et de défense des droits.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Association canadienne pour la santé mentale**

##### **Ligne d'écoute téléphonique (sans frais)**

Information, aiguillage et soutien promouvant la santé

mentale aux TNO (ligne d'aide et ligne d'information sur le VIH/SIDA).

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Institut national canadien pour les aveugles**

##### **Division de l'Alberta, des TNO et du Nunavut**

##### **Services de réadaptation**

Le bureau régional de Yellowknife offre de l'aiguillage, de l'éducation publique et coordonne les programmes de services aux TNO et au Nunavut. Les services spécialisés de réadaptation offerts par le centre de services du Nord de l'Alberta (Edmonton) comprennent : une évaluation de basse vision (tirer le meilleur parti de la vision restante avec des loupes ou d'autres dispositifs); des aides à faible technologie comme des montres et des horloges parlantes, des cartes à jouer à gros caractères, etc.; des évaluations, des consultations et de la formation à l'utilisation de technologies d'adaptation de haute niveau, d'ordinateurs de synthèse de la parole et de téléviseurs en circuit fermé; de la formation sur les capacités de vie autonome; de l'orientation et de la formation à la mobilité (utilisation d'une canne blanche, déplacements sécuritaires); et un accès à la bibliothèque nationale de l'INCA. Les demandes de financement sont effectuées sur une base individuelle, afin d'offrir l'accès à ces services spécialisés de réadaptation.

*Admissibilité* : Enfants et adultes ayant une déficience visuelle, étant aveugles ou sourdes et leurs familles

#### **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

##### **Tuteur public**

Le tuteur public évalue les demandes de tutelle et facilite le rendez-vous à la cour d'un membre de la famille, d'un ami ou d'un tuteur public afin de prendre des décisions pour des personnes qui sont incapables de le faire en matière de soins

personnels ou de santé. Le pouvoir de prise de décision du tuteur public comprend les domaines des soins de santé, de la nutrition, du logement, de l'habillement et de la sécurité.

*Admissibilité* : Personnes incapables de gérer leurs affaires

### **Équipe de développement de l'enfant**

L'équipe de développement de l'enfant de l'Administration territoriale des services de santé de Stanton offre des services de diagnostic et élabore des plans d'intervention efficaces pour les enfants ayant des besoins de développement complexes et leurs familles, en effectuant une intervention précoce auprès de l'enfant, de l'éducation et la sensibilisation publiques, de la programmation et en offrant des services directs. Les services offerts comprennent des évaluations pour l'audiologie, l'ergothérapie, la pédiatrie, le travail social, la physiothérapie et l'orthophonie.

*Admissibilité* : Enfants et leurs familles

### **Soins à domicile et soins communautaires**

Les personnes sont admises au programme dans le cadre du Processus d'évaluation de soins prolongés (PESP) et un plan d'intervention est élaboré pour répondre aux besoins des clients.

*Admissibilité* : Personnes frêles ou ayant des handicaps graves, des déficiences cognitives, des problèmes médicaux et recevant leur congé d'hôpital trop tôt et nécessitant des traitements et de l'aide en permanence à la maison

### **Programme de vie autonome**

Ce programme promeut les services permettant aux clients de rester au foyer tout en recevant un supplément d'aide et de supervision accrues, pour leur donner plus d'indépendance (Yellowknife Association for Community Living, YWCA).

*Admissibilité* : Personnes de 18 ans et plus ayant pour handicap principal une déficience développementale

### **Foyers de groupe pour adultes**

Milieu de soins offert à un groupe de personnes habitant une maison ou un établissement. Ces personnes sont responsables de leurs besoins d'activités quotidiennes, avec l'aide d'auxiliaires familiaux. (Foyer de groupe d'Inuvik, foyer de groupe Judith Fabian.)

*Admissibilité* : Personnes de 19 ans et plus ayant un handicap ou souffrant de problèmes médicaux

### **Établissements de soins prolongés**

Prestation d'un continuum de soins et de services de soutien offerts aux personnes ayant des limitations fonctionnelles qui réduisent ou diminuent leur indépendance (Aven Manor, Charlotte Vehus Home, soins de longue durée de Deh Cho, Centre de santé de Fort Smith, service de soins de longue durée de l'hôpital H.H. Williams Memorial, unité de soins de longue durée de l'hôpital régional d'Inuvik, Joe Greenland Centre, foyer de soins spéciaux Northern Lights, service de soins de longue durée de l'hôpital régional Stanton, Woodland Manor).

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Placements à l'extérieur du territoire**

Les placements à l'extérieur du territoire sont offerts pour les services spécialisés non disponibles aux TNO.

*Admissibilité* : Personnes ayant besoin de services non disponibles aux TNO.

### **Ministère de la Santé et des Services sociaux/**

### **Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation**

### **Programme Enfants en santé – Services de soutien à l'enfance**

Ce programme offre du financement aux programmes et services à la petite enfance, afin d'offrir une gamme de services

individualisés de soutien aux enfants ayant des retards de développement.

*Admissibilité* : Enfants ayant été identifiés avec des retards de développement

### **Ministère de la Justice**

#### **Curateur public**

Le curateur public est la personne nommée par le Commissaire des TNO qui, au besoin, protège et gère l'argent, les terrains et les autres biens personnels des personnes jugées incapables de gérer leurs affaires financières.

*Admissibilité* : Personnes incapables de gérer leurs affaires financières

### **Société des personnes handicapées de Fort Smith**

#### **Sensibilisation à la condition des personnes handicapées/ Affichettes de stationnement**

Soutien, défense des droits et sensibilisation pour un meilleur accès aux installations publiques, aux services et à l'emploi, et distribution d'affichettes de stationnement dans la communauté.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Comité des personnes handicapées de Hay River**

#### **Sensibilisation à la condition des personnes handicapées**

Offre des services d'aide par les pairs, de défense des droits et de sensibilisation.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Services de counseling familial d'Inuvik**

#### **Services de counseling**

Offre du counseling aux personnes souffrant de déficiences psychiatriques.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Learning Disabilities Association of the NWT**

#### **Sensibilisation aux difficultés d'apprentissage**

Renseignements sur les difficultés d'apprentissage et les services offerts aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage aux TNO.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Conseil pour les personnes handicapées des TNO**

#### **Ligne d'information pour les personnes handicapées (1 800 491-8885)**

Offre des renseignements, des recommandations et du soutien aux personnes handicapées aux TNO, y compris où et comment recevoir de l'aide.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Programme des affichettes de stationnement**

Offre des affichettes de stationnement accessible aux résidents des TNO ayant une mobilité réduite.

*Admissibilité* : Personnes à mobilité réduite détenant un certificat justificateur signé par un médecin

#### **Interprétation gestuelle**

Un employé à temps partiel offre de l'interprétation gestuelle au besoin, avec un ticket modérateur. Ce service d'interprétation n'est pas agréé.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Sensibilisation et éducation**

Participation à l'élaboration de politiques gouvernementales et d'activités de sensibilisation faisant la promotion de possibilités de citoyenneté à part entière pour les personnes handicapées.

*Admissibilité* : Population handicapée en général Early Childhood Intervention précoce en petite enfance

### **Intervention précoce en petite enfance**

Cette intervention offre de l'aide aux enfants préscolaires avec des handicaps à réaliser leur plein potentiel, en offrant de l'intervention pour atteindre leurs objectifs de développement établis conjointement avec les parents. Offre du soutien familial en matière de stratégies parentales, de l'information sur le développement de l'enfant. On offre de l'intervention au moyen de programmes de services à la petite enfance dans la communauté ou à la maison.

*Admissibilité* : Enfants handicapés de la naissance à l'âge de six ans n'étant pas en mesure d'obtenir des services à la petite enfance sans travailleur de soutien (seulement à Yellowknife)

### **Expérience Summer**

Aide les enfants handicapés d'âge scolaire à bénéficier de programmes de loisirs estivaux.

*Admissibilité* : Enfants d'âge scolaire et jeunes handicapés n'étant pas en mesure de participer à des programmes de loisirs sans travailleur de soutien (seulement à Yellowknife)

### **Comité des personnes handicapées de Rae-Edzo**

#### **Sensibilisation à la condition des personnes handicapées**

Offre des programmes de jour aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Jeux olympiques spéciaux**

#### **Jeux olympiques spéciaux**

Offrent de l'entraînement athlétique et des compétitions, afin de promouvoir une plus grande forme physique, laquelle entraîne un niveau plus élevé de confiance en soi.

*Admissibilité* : Adultes et enfants de plus de 8 ans

### **YWCA de Yellowknife**

#### **Services de soutien communautaires**

- 1) Soutien à domicile : Offre de l'aide aux adultes souffrant de déficiences développementales pour leur permettre de demeurer dans leur maison et d'être aussi indépendants que possible. La formation est offerte dans les secteurs des connaissances de base et de l'inclusion communautaire et sociale.
- 2) Extension des services : Ce programme est conçu pour offrir de l'aide aux personnes souffrant de déficiences développementales vivant seules (ou avec d'autres personnes) grâce à du réseautage communautaire, à du counseling et à des rapports sociaux. L'élément de soutien le plus important pour les personnes participant à ce programme est la résolution de problèmes et l'aide nécessaire pour mener à terme les décisions qui ont été prises.

*Admissibilité* : Personnes recommandées aux services de soutien communautaires par le Comité d'évaluation et de placement des adultes, géré par l'Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

### *Yellowknife Association of Community Living*

#### **Formation axée sur les compétences**

Les adultes souffrant de déficiences intellectuelles obtiennent de la formation de préembauche ainsi que du travail salarié au Summer Café et de traiteur au Abe Miller Centre, et à une gamme d'autres emplois communautaires comme des services de messagerie, de conciergerie, de déchiquetage de papier et d'aménagement paysager.

*Admissibilité* : Adultes ayant des déficiences intellectuelles

#### **Programme de vie autonome**

Ce programme offre du soutien aux adultes souffrant de déficiences intellectuelles qui décident de vivre seuls dans leur propre maison, afin de garantir qu'ils sont en bonne santé, en sécurité et heureux.

*Admissibilité* : Adultes ayant des déficiences intellectuelles

#### **Summer Café et traiteur**

Un restaurant d'été qui emploie des personnes avec ou sans handicaps et un service de traiteur toute l'année.

*Admissibilité* : Adultes avec ou sans handicap

#### **Vie et apprentissage avec le Programme SAF/CAF**

Promeut la compréhension, l'éducation et l'action communautaire en matière de prévention du SAF. Un groupe d'aide aux familles offre des ateliers aux parents et fait des visites à domicile.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Services de soutien en employabilité**

Services qui aident les personnes handicapées à se trouver et à conserver un emploi. Des services d'orientation de carrière sont disponibles.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

### **Sensibilisation à la situation des personnes handicapées**

Soutient le travail du Comité des personnes handicapées de Rae-Edzo en animant des réunions, en offrant des ateliers et de la formation.

*Admissibilité* : Population handicapée en général

#### **Projet familial**

On encourage les familles à se rencontrer, à discuter et à planifier diverses façons dont les membres handicapés de leurs familles peuvent participer plus pleinement à la vie communautaire de Yellowknife.

*Admissibilité* : Familles de la population handicapée en général

### **Logement**

#### **Société d'habitation des TNO**

#### **Programme d'aide à la remise en état des logements**

Ce programme offre du financement sous forme de prêt-subvention ou de prêt remboursable pour des modifications ou des rénovations permettant l'aménagement de maisons à accès facile.

*Admissibilité* : Doit avoir un besoin impérieux relatif au logement

#### **Projet d'entretien préventif pour les personnes âgées et les personnes handicapées**

Ce projet offre un prêt-subvention aux personnes âgées ou aux personnes handicapées qui sont propriétaires et qui vivent dans leur maison, afin de payer les frais d'entretien et de réparations mineures.

*Admissibilité* : Personnes âgées (60 ans et plus) ou personnes handicapées (19 ans et plus) ayant un besoin impérieux relatif au logement

